

COUPE REGIONALE U15 ETS FOUCHY – SECTEUR AQUITAIN SAISON 2017/2018

PAGE 1/2

1 – La Commission Régionale des Jeunes organise une Coupe Régionale U15 ouverte aux licenciés U15 et U14 sous le patronage des Etablissements Fouchy, 445 Route de Toulouse, 33140 Villenave-d'Ornon.

2 – A l'issue de la Finale, un trophée est offert à l'équipe gagnante par les Ets Fouchy qui offrent également aux joueurs composant l'équipe victorieuse une récompense individuelle (vélos).

3 – Les engagements sont à saisir via Footclubs. Le montant de l'engagement est fixé par le Comité de direction de la LFNA.

4 – La Coupe Régionale U15 Ets Fouchy est ouverte à tous les clubs ayant une équipe engagée dans un Championnat U15 de Ligue ou de District disposant d'un terrain classé par la LFNA. Dans tous les cas, c'est cette équipe qui dispute la compétition.

5 – Les rencontres sont fixées au samedi à 15 heures. Toute modification de date et d'heure est soumise à l'accord de l'adversaire et à l'autorisation de la commission compétente.

6 – La Coupe Régionale U15 Ets Fouchy se dispute par élimination directe. Elle comprend 2 tours éliminatoires et une compétition propre qui débute lors des 1/32èmes de finale avec l'entrée dans la compétition des équipes régionales.

Lors des 2 tours éliminatoires, les rencontres sont désignées par la Commission Régionale des Jeunes, en s'appuyant sur les principes suivants :

- les rencontres opposent si possible des clubs de districts différents,
- l'alternance rencontre à domicile - rencontre à l'extérieur est respectée si possible,
- les rencontres entre clubs très éloignés (ex : P.A. / Dordogne) sont proscrites,
- vérification est faite que les deux clubs ne se sont pas rencontrés la saison précédente.

Lors de la compétition propre à partir des 1/32èmes de finale, les rencontres font l'objet d'un tirage au sort :

- par groupes géographiques en prenant en compte le niveau des équipes,
- intégral à partir des 1/8èmes de finale.

Les 1/32èmes de finale opposent des équipes évoluant dans les Districts et des équipes évoluant en brassage Ligue, qui font leur entrée dans la compétition.

Les niveaux de référence sont les suivants :

- niveau 1 : clubs de brassage Ligue
- niveau 2 : autres clubs.

En cas de confrontation entre un club de niveau 1 et un club de niveau 2, ce dernier reçoit systématiquement.

En cas de confrontation entre deux clubs de même niveau, si le club premier tiré a joué le dernier tour sur son terrain et si son adversaire s'est déplacé, alors la rencontre est inversée.

Il est précisé que les équipes régionales, à leur entrée dans la compétition (1/32ème de finale), sont considérées comme ayant reçu au tour précédent (2ème tour éliminatoire).

A partir des 1/16èmes de finale, les niveaux de référence sont les suivants :

- niveau 1 : clubs de R1 Ligue
- niveau 2 : clubs de R2 Ligue
- niveau 3 : autres clubs.

Les rencontres se jouent sur le terrain du club premier nommé, sauf :

- a) s'il y a plus d'un niveau d'écart entre les deux équipes,
- b) si le club premier nommé a joué le dernier tour sur son terrain et si son adversaire s'est déplacé, alors la rencontre est inversée.

7 – La Finale se déroule sur un terrain désigné par le Comité de Direction. Les demi-finales se dérouleront le même jour sur un même site proposé par les Ets Fouchy en concertation avec la Ligue.

8 – Pour la Finale, les clubs pourront faire figurer sur la feuille de match, en sus des 14 joueurs, un gardien remplaçant. En plus des 3 remplaçants réglementaires, le gardien de but pourra être remplacé poste pour poste à tout moment de la rencontre. La règle du "remplaçant-remplacé" s'applique aussi pour le gardien.

9 – Les matches comportent deux périodes de quarante minutes, sans prolongation. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but.

10 – Les frais des officiels (arbitres et délégués) sont supportés par le club recevant pour l'ensemble de la compétition (**pas de paiement sur place – débités sur le compte du club à la Ligue**).

11 – La Ligue ne garantit aucun déficit et ne participe pas aux frais supportés par les clubs disputant la Coupe Régionale U15 Ets Fouchy. Dans le cas où les matches de Coupe se joueraient en lever de rideau d'un match officiel, les deux équipes en présence n'auraient droit à aucune part de la recette.

12 – À l'occasion du déroulement de l'épreuve, il est fait application des Règlements Généraux de la F.F.F., autant que ceux-ci ne se trouvent pas modifiés par les dispositions du présent règlement.

13 – Les litiges survenant à l'occasion des rencontres de cette Coupe sont instruits par les Commissions compétentes de la LFNA. Appel de leurs décisions peut être interjeté devant la Commission Régionale d'Appels qui statue en dernier ressort éventuellement selon la procédure d'urgence.